



Mairie de Serres
Hautes-Alpes

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

SLO

ID : 005-210501664-20220927-2022_072-DE

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL n° 2022-072

Séance du 27 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept septembre, à vingt heures trente minutes, l'assemblée délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire M. ROUIT Daniel.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice	14
Présents	14
Absents	0
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Etaient présents :

Mme ARLAUD Véronique, Mme DENUT Jacqueline, Mme DERYCKE Mireille, M. DOS SANTOS Miguel, M. GAUTIER Adrien, M. LEBRUN Sébastien, Mme MAYER Arlette, M. PEUZIN Louis, M. PINERO Pierre, M. POURCHI Raymond, Mme RICHIER Delphine, Mme ROBERT Laetitia, Mme VERA Martine.

A été nommé comme **secrétaire de séance** : M. GAUTIER Adrien

Date de convocation

22/09/2022

Date d'affichage

22/09/2022

APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2021 DE L'AREA RÉGION SUD

Vu la délibération n° 2019-034 du 16 mai 2019 portant sur la souscription d'une augmentation de capital de la SPL AREA Région Sud.

La commune est donc actionnaire de la SPL AREA Région Sud et détient 1 action au capital de cette société.

Vu la délibération n° 2021-121 du 20 octobre 2021 désignant M. le Maire pour représenter la commune au sein de l'Assemblée Générale des Actionnaires ainsi qu'à l'Assemblée Spéciale des Actionnaires Minoritaires.

Conformément à l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales « les organes délibérants des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au sein du conseil d'administration des sociétés publiques locales et qui porte notamment sur les modifications de statuts qui ont pu être apportées. Lorsque ce rapport est présenté à l'assemblée spéciale, celle-ci assure la communication immédiate aux mêmes fins aux organes délibérants des collectivités et groupements qui en sont membres ».

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport des élus à leur collectivité pour l'année 2021 de la SPL AREA Région Sud
- Donne quitus à M. le Maire, représentant de la commune, pour l'année 2021

Envoyé en préfecture le 12/10/2022

Reçu en préfecture le 12/10/2022

Publié le

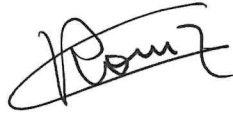
SLOW

ID : 005-210501664-20220927-2022_072-DE

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour extrait conforme
Fait à Serres

Le Maire,

Le Secrétaire de séance,



Daniel ROUIT



Adrien GAUTIER